



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECONDAIRE | SERVICES AUX PERSONNES

Schéma de passation des épreuves de qualification

Secteur : **SERVICES AUX PERSONNES**

Animateur/Animatrice D3 TQ

1. Le Décret CQ6/CQ7 et CESS/CE6P

Depuis septembre 2010, le Décret qualification est d'application pour l'ensemble des élèves du D3 de l'enseignement qualifiant.

- ⊕ Il concerne les années sanctionnées par un certificat de qualification en lien avec un profil de formation (PF).

Les options D3 TQ : Techniques Sociales et Aspirant(e) en nursing ainsi que les 7P Complémentaires ne sont pas concernées par ce décret.

- ⊕ Le Conseil de classe qui délibère de la réussite de l'année doit tenir compte :
 - ▶ des cours généraux (Formation commune)
 - ▶ **et de l'ensemble de la formation qualifiante (OBG).**
- ⊕ Les épreuves qui vérifient la maîtrise des compétences de la formation qualifiante sont désormais les mêmes pour le Jury qui décerne le CQ6/CQ7 et pour le Conseil de classe qui décide de la réussite de l'année.
- ⊕ Les épreuves de qualification sont obligatoires.
- ⊕ « L'épreuve de qualification devient les épreuves de qualification ». Ces épreuves sont multiples, doivent couvrir l'ensemble des compétences du PF et doivent permettre de vérifier la capacité de l'élève de mobiliser les compétences acquises (épreuve intégrée et/ou réalisation d'un travail). Ces épreuves se répartissent sur le degré (ou sur l'année pour les 7^e).
- ⊕ Le Jury de qualification délibère de la réussite de la Qualification (CQ6/CQ7) sur base de l'ensemble des épreuves de qualification.
- ⊕ Un schéma de passation des épreuves commun à tous les secteurs du qualifiant déposé par la FESeC a reçu l'approbation du Gouvernement (cf. BI septembre 2010). 

Documents de référence

- ⊕ Le Décret qualification du 26 mars 2009. 
- ⊕ La Circulaire 3368 du 30/11/2010. 
- ⊕ Le schéma de passation de la FESeC. 
- ⊕ Les outils d'évaluation de la COE. 
- ⊕ Le profil de formation (PF). 
- ⊕ Les programmes d'études de la FESeC. 

2. Planification du dispositif de qualification

Le dispositif de qualification comporte plusieurs épreuves étalées sur le degré ou sur l'année (7^e).

Ces différentes épreuves de qualification se construisent en **équipe** : professeurs de l'option groupée (OBG) et les professeurs de la formation commune (FC). Si ces derniers ne peuvent être associés à l'ensemble du processus, à tout le moins il est important qu'ils soient informés.

Pour l'élaboration de son dispositif, l'équipe concernée peut se poser les questions suivantes.

- Quelles mises en situations d'intégration professionnellement significatives (SIPS) pourront être proposées pour couvrir le PF ? Nombre raisonnable (4 à 6) mais suffisant pour couvrir l'essentiel des compétences à maîtriser (CM) du PF.
- Quelles tâches concrètes proposer ?
- Quel niveau de difficulté des tâches proposées ?
- Comment les répartir sur le degré en tenant compte d'un niveau de complexité ou d'autonomie croissant ?
- Quel contexte ou lieu professionnel pourrait être privilégié pour la certification d'une SIPS ?
- Quelle pondération donner à chacune des épreuves ? Définir les critères et indicateurs de réussite d'une épreuve (grille critériée).

Il est évidemment intéressant de pouvoir vérifier auprès des membres du jury la pertinence du découpage en lien avec le métier.

Les étapes pour l'élaboration du schéma

En équipe OBG (et FC) :

1. identifier et construire les épreuves certificatives ;
2. planifier les épreuves sur le degré ;
3. déterminer les conditions de réussite par épreuve et pour l'ensemble des épreuves ;
4. définir le type et le nombre de situations formatives pour préparer les élèves aux épreuves certificatives (avec grilles d'évaluation) ;
5. planifier les apprentissages (ressources disciplinaires) en fonction de la répartition des épreuves ;
6. prévoir les remédiations (si nécessaire).

Ce processus suppose un travail d'équipe.

Le dispositif de qualification doit être communiqué aux élèves et à ses parents en début de 5^e année (entrée dans le D3). Le RGE doit être adapté aux modalités de passation de la qualification.

Jury de Qualification

Le Jury de qualification est composé de professionnels représentant le métier, de professeurs de l'option groupée et de professeurs de la formation commune. Il est associé, dans la mesure du possible, aux différentes étapes du processus de qualification lors des épreuves certificatives.

3. Le profil de formation « animateur/animatrice »

Remarque : le PF décrit les fonctions, les activités et les compétences du métier d'animateur/animatrice et ces fonctions ne sont pas un découpage du métier en tâches ou situations professionnelles.

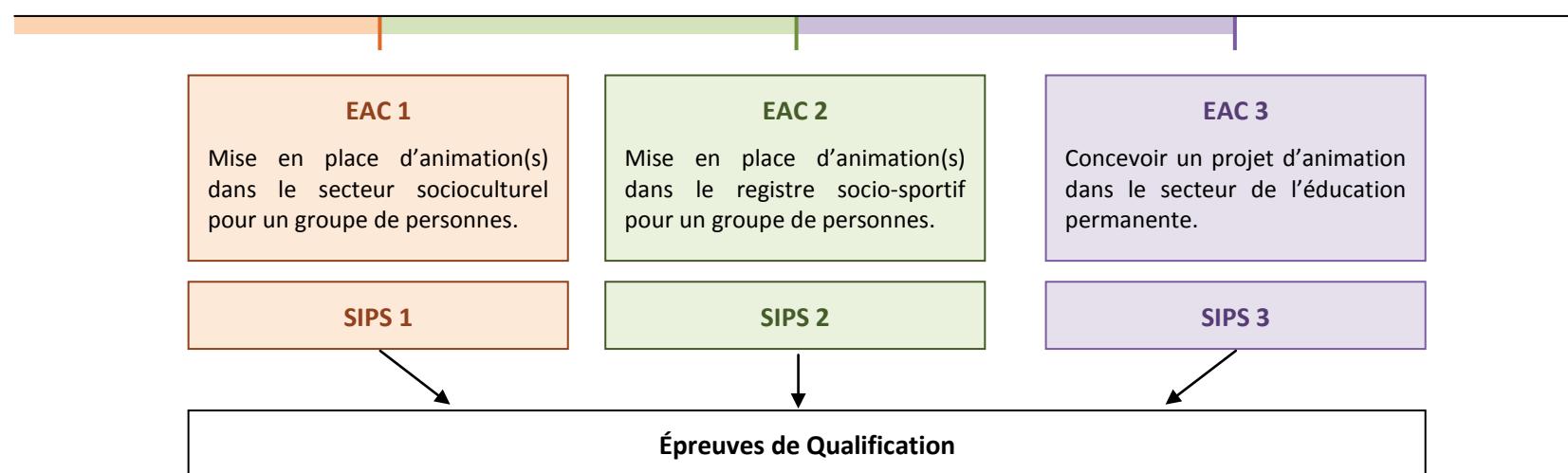
- Fonction 01 S'intégrer et participer à la définition du projet de l'institution et au choix d'activités adaptées.*
- Fonction 02 Appliquer la méthodologie du projet.*
- Fonction 03 Accueillir le public et les intervenants.*
- Fonction 04 Gérer des groupes.*
- Fonction 05 Organiser des activités d'éducation permanente (information, formation, documentation) y compris création artistique, dans le cadre d'un centre culturel, d'un centre de jeunes, des organisations d'éducation permanente, ...*
- Fonction 06 Fonctionner en partenariat.*
- Fonction 07 Diffuser, organiser des spectacles ou des manifestations (expositions, festivals, ...) qui mettent en valeur les œuvres du patrimoine culturel, les jeunes créateurs, ... et animer en liaison avec le spectacle, la manifestation.*
- Fonction 08 Organiser une animation socio-sportive, dans le cadre d'un centre de jeunes, d'un travail d'animation de quartier, d'une organisation de jeunesse, d'un club « sportif omnisports », ...*
- Fonction 09 Organiser une animation sportive spécialisée en club, en centre de vacances, en milieu touristique.*
- Fonction 10 Animer dans le cadre d'un autre travail plus spécialisé (culture, musique, vidéo, arts plastiques, théâtre wallon, scientifique, éducation à l'environnement, heure du conte, cirque, ...).*
- Fonction 11 Organiser l'animation à l'aide de jeux (notamment ludothèque).*
- Fonction 12 Organiser l'animation à l'aide des médias.*
- Fonction 13 Animer dans le cadre d'une école de devoirs.*
- Fonction 14 Animer dans le cadre extrascolaire (« structures d'accueil » matin, soir, après-midi, vacances scolaires, ...).*
- Fonction 15 Participer à l'organisation administrative et financière, de la gestion des locaux en vue d'une activité.*
- Fonction 16 Assumer la polyvalence au niveau des projets qui sont menés.*
- Fonction 17 Communiquer avec les différents publics, avec les collègues (+ travail en équipe), avec les supérieurs hiérarchiques.*
- Fonction 18 Respecter les règles de déontologie.*
- Fonction 19 Faire une évaluation extérieure, auto-analyse.*
- Fonction 20 Respecter les règles de sécurité et hygiène.*

3.1 Proposition de découpage du profil ANIMATEUR/ANIMATRICE

« Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, l'animateur/l'animatrice :

- ⊕ adopte des attitudes personnelles et professionnelles adéquates ;
- ⊕ réalise une animation incluant des aspects de communication, d'expression et d'activités appropriées :
 - ▶ au public,
 - ▶ au contexte professionnel (projet d'institution),

en respectant les règles professionnelles ».



Ce découpage en 3 EAC est un exemple d'organisation parmi d'autres possibles. Il se réfère au découpage proposé par l'outil d'évaluation de la COE.

Quelques précisions de vocabulaire

SIPS = Situation d'Intégration Professionnellement Significative.

Cette situation doit permettre à l'élève d'exercer un certain nombre de **compétences** du PF et donc de mobiliser des ressources disciplinaires en situation.

Elle appartient à un **EAC** : Ensemble Articulé de Compétences.

Elle permet de vérifier l'acquisition par les élèves des compétences du PF (CM).

3.2 Exemple de planification des SIPS au D3 TQ Animateur/Animatrice

5 ^e année							6 ^e année					
OBG	↑ Apprentissages ↓	SIPS FORMATIVE	↑ Apprentissages ↓	SIPS FORMATIVE	↑ Apprentissages ↓	SIPS FORMATIVE	↑ Apprentissages ↓	SIPS CERTIFICATIVE	↑ Apprentissages ↓	SIPS CERTIFICATIVE	↑ Apprentissages ↓	SIPS CERTIFICATIVE
SCHÉMA DE PASSATION - QUALIFICATION												

Chaque équipe crée sa propre ligne du temps. Les réalités des écoles n'étant pas les mêmes, il convient donc d'éviter toute standardisation et d'avoir à l'esprit les données contextuelles, avant de procéder à un découpage.

Les épreuves certificatives visent les CM du profil. La passation des épreuves certificatives peut être complétée d'une justification et/ou d'une analyse réflexive fournie par l'élève sur base des acquis plus théoriques. Chaque équipe décide les modalités qui seront les siennes. Cependant, la seule vérification des savoirs de l'élève ne peut être considérée comme épreuve de qualification.

Pour construire des SIPS « équivalentes » dans un même EAC, la définition des invariants et des paramètres est une aide.

- ▶ Les **INVARIANTS** sont les éléments présents dans toutes les situations de la famille.
- ▶ Les **PARAMÈTRES** sont les éléments que l'on peut faire varier tout en mobilisant les mêmes compétences du profil.

3.3 L'évaluation des SIPS

Pour décider du degré de maîtrise des compétences par les élèves, on évalue les SIPS en utilisant des grilles comprenant des critères et des indicateurs.

Un critère : c'est la **qualité attendue** de la production/prestation de l'élève.

Les critères suggérés par le secteur SAP sont :

- ▶ **rigueur de la démarche** : ce critère porte l'attention sur le processus ;
- ▶ **adéquation de la production** : ce critère porte l'attention sur le résultat ;
- ▶ **pertinence des attitudes personnelles et professionnelles** : ce critère vérifie le respect des règles professionnelles.

Un indicateur : c'est le **signe observable** permettant de vérifier que le critère est respecté ; il précise le niveau de maîtrise à atteindre, il est adapté à la tâche, au contexte, aux consignes. Les indicateurs sont indépendants les uns des autres. La sélection d'indicateurs incontournables permet de déterminer les conditions de réussite.

L'évaluation à valeur certificative a pour but de « mesurer le degré de maîtrise des compétences qu'a atteint l'élève à travers la qualité de ses productions ou de ses prestations »¹.

L'évaluation formative fait partie intégrante de l'apprentissage qu'elle permet d'orienter et de réguler. Elle permet de poser sur les différentes productions de l'élève un regard analytique et diagnostique, tant sur la maîtrise des ressources (savoirs, savoir-faire et attitudes) que sur les stratégies d'apprentissage et de réalisation des tâches ainsi que sur la maîtrise des compétences. Elle constitue pour l'élève un entraînement².

3.4 Le portfolio

Afin de garder une trace du parcours de qualification de chaque élève et de pouvoir le présenter aux membres du jury, le portfolio est un outil qui se révèle intéressant. Il désigne la collection graduelle des certifications obtenues par l'élève au cours de sa scolarité. Il collecte les documents inhérents à chaque SIPS ainsi que les grilles d'évaluation qui consignent les résultats obtenus par l'élève. Ce document peut être enrichi des expériences pertinentes qui illustrent et documentent les acquis et les potentialités des élèves. Ce document suit l'élève en cas de changement d'établissement. Le portfolio est remis à l'élève au terme de sa scolarité.

¹ Extrait du document « Balises pour évaluer », <http://admin.segec.be/Documents/5507.pdf>.

² Extrait du document « Balises pour évaluer », <http://admin.segec.be/Documents/5507.pdf>.

3.5 Exemple d'épreuve de qualification en Animateur/Animatrice

« Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, l'animateur/l'animatrice :

- ⌘ adopte des attitudes (savoir-être) personnelles et professionnelle adéquates ;
 - ⌘ réalise une animation incluant des aspects de communication, d'expression et d'activités appropriées :
 - ▶ au public,
 - ▶ au contexte professionnel (projet d'institution),
- en respectant les règles professionnelles ».

Famille EAC 1 : mise en place d'animations dans le secteur socioculturel pour un groupe de personnes et s'auto-évaluer.

Invariants et Paramètres

Invariants	Paramètres
<ul style="list-style-type: none"> ⌘ Mise en place d'animations dans le secteur socioculturel. ⌘ Un groupe de personnes. ⌘ Dans le cadre d'un projet. ⌘ Communication-relation. ⌘ Respect des règles professionnelles. ⌘ Auto-évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> ⌘ Type de public : enfants, adultes, personnes âgées, ... ⌘ Type d'activités : <ul style="list-style-type: none"> ▶ artistiques : théâtre, artisanat, fabrication d'instruments de musique, contes et histoires, ... ; ▶ ludiques : jeux de société, jeux d'intérieur, jeux d'extérieur, petits jeux, grands jeux, jeux de bois, ... ; ▶ culinaires en rapport avec le thème du projet ; ▶ nature : découverte de l'environnement, ... ; ▶ veillée. ⌘ Durée de l'animation, programmation dans l'année. ⌘ Thème ou contexte de départ (livre, musique, peinture, ...). ⌘ Type d'infrastructure, lieu/environnement où se déroule l'animation : <ul style="list-style-type: none"> ▶ une maison de la culture → participation à une pièce de théâtre ; ▶ une bibliothèque → atelier d'écriture, atelier contes et histoires ; ▶ une visite d'un musée : art, musique, ... ; ▶ un livre, une musique, une peinture, ... ⌘ Budget.

CONTEXTE

Dans le cadre de votre stage, vous participez, avec deux autres animateurs, à la prise en charge d'un groupe de dix enfants de 6 à 12 ans. Le cahier des charges impose des activités de natures différentes et au minimum quatre activités dont un temps d'accueil. Le thème est : " *Le Petit Prince* ".

TÂCHE(S) OU PRODUCTION(S) ATTENDUE(S)

- ▶ Individuellement, proposer un projet de programme approprié.
- ▶ Collectivement, déterminer un projet définitif, la répartition des tâches individuelles et collectives.
- ▶ Individuellement, préparer et gérer l'activité dont on est responsable.
- ▶ S'auto-évaluer.

RECOMMANDATIONS POUR LES PROFESSEURS

- ▶ Les ressources disciplinaires nécessaires à la prestation de cette épreuve seront installées durant la formation.
- ▶ Prévoir un temps d'observation de l'institution et des bénéficiaires afin que l'apprenant puisse concevoir et mettre en place des activités appropriées.

CONSIGNES POUR L'ÉLÈVE

- ▶ Deux animateurs seront présents avec vous durant toute la journée.
- ▶ Avant cette journée :
 - a) individuellement, soumettre un document écrit présentant un projet d'animation (sélectionner, en justifiant, des activités appropriées au cahier des charges et aux objectifs de l'institution) et proposant un plan des actions préparatoires ;
 - b) collectivement, avec les deux collègues animateurs, construire un projet définitif sur base de trois projets proposés, se répartir la responsabilité des activités préparatoires et des trois activités d'animation, préparer les phases de prises en charge collectives (accueil, trajet, repas, débriefing, ...).
- ▶ Individuellement, réaliser la fiche de l'activité à prendre en charge. Pendant le stage : prendre en charge les bénéficiaires dans ses composantes collectives (accueil, trajets, repas, débriefing) et dans ses composantes individuelles (une activité d'animation).
- ▶ Après le stage : fournir, par écrit, les remarques à proposer pour l'auto-évaluation.
- ▶ Tous les choix de planification/organisation/techniques/matériels/... seront justifiés à l'aide d'une terminologie adaptée.

Exemple de grille critériée

CRITÈRES	INDICATEURS ³	A	NA
Rigueur de la démarche	<p>Les étapes avant, pendant et après sont correctement effectuées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ les informations collectées sont utiles et complètes ; ▶ les activités choisies sont justifiées correctement (adaptation à l'âge et au type de public, au lieu, aux autres activités prévues, au projet de l'institution, ...); ▶ les propositions faites en travail collectif sont pertinentes (trois projets sont fusionnés en un, les tâches sont réparties, les prises en charge collectivement préparées, ...). 		
Adéquation de la production	<p>La préparation de l'activité est correcte (fiche, matériel, ... prévision de retour au calme, ...).</p> <p>Les activités proposées sont adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ au public, ▶ à l'institution, ▶ au thème proposé. <p>Les consignes sont claires.</p> <p>Les phénomènes de groupe sont correctement gérés.</p> <p>La prise en charge du groupe est réalisée dans le respect des conditions techniques d'animation (matériel, consignes, organisation, ...).</p> <p>L'animateur a fait preuve d'attention aux besoins individuels des participants.</p> <p>Les procédures liées à la sécurité sont prévues (procédures à suivre, déclarations d'accidents, trousse, ...).</p> <p>Tout le matériel est rangé en fin d'activité.</p> <p>Le vécu des participants a été demandé et évalué en fin d'animation.</p>		
Pertinence des attitudes personnelles et professionnelles	<p>Les attitudes personnelles et professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ la présentation personnelle est adaptée au travail d'animateur ; ▶ les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement sont respectées. <p>Les règles de déontologie sont respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ les règles spécifiques à l'institution et à la profession sont respectées (limites de la profession, vie privée, non jugement, discréetion, ...). <p>Relation-communication professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ une relation de confiance a été établie avec le groupe ; ▶ le langage utilisé est compréhensible et adapté à chaque interlocuteur ; ▶ la collaboration avec les deux collègues est harmonieuse (ou la répartition des tâches est bien respectée) ; ▶ l'auto-évaluation reprend une description objective de sa prestation et des propositions de remédiations. 		

³ Les indicateurs seront contextualisés et adaptés en fonction des besoins spécifiques des bénéficiaires. L'équipe sélectionnera les indicateurs incontournables qui détermineront les conditions de réussite de l'épreuve.

4. Appréciation globale

Points forts :

Suggestions de remédiation :